

Concertation agents publics – 4^{ème} séance

Cette nouvelle séance fait suite à la demande des organisations syndicales (**FO**, FSU et CGT) afin d'avoir des éléments complémentaires. En effet, lors de la séance du 4 juillet dernier des propositions avaient été faites, à la fois par les organisations syndicales et la Direction, en vue d'une évolution des grilles indiciaires des agents de droit public.

Pour rappel, **FO** avait proposé un déplafonnement des grilles en rajoutant des indices dans la carrière normale, ainsi qu'une augmentation de 10 points des indices pour tous les agents, mais aussi le transfert des agents de catégorie 1, du niveau 1.1 (6 agents) vers le niveau 1.2

La DG quant à elle, avait proposé lors de la séance de juillet une augmentation de 5 points des indices pour tous les agents, la suppression de la carrière exceptionnelle en la fusionnant avec la carrière normale.

Dans ce cadre, les organisations syndicales devaient donner leur avis avant le 31 juillet sur les propositions de la DG. Après consultation de ses adhérents, **FO** avait émis un avis favorable mais avec réserves sur l'attribution de 5 points d'indice supplémentaires, proposition insuffisante pour **FO** ! Un effort est certes consenti par la DG pour l'allongement de carrière des agents mais pour **FO**, ce sujet n'est cependant pas clos ! **FO** souhaite poursuivre les discussions dans le cadre de véritables négociations plus que des concertations sociales sur la classification des agents publics.

Si **FO** admet que la DG fait un pas, cela reste insuffisant pour les agents publics.

Sur cette 4^{ème} séance, la DG est arrivée avec une nouvelle proposition à savoir étudier la faisabilité d'obtenir pour les agents publics **une augmentation de 10 points d'indice ; en quelque sorte, la DG fait sienne la proposition initiale de FO !**

Quoi qu'il en soit, celle-ci doit encore faire l'objet de discussions entre la DG et les tutelles avant la demande auprès du guichet unique ce qui prendra du temps (plus de 6 mois de procédure).

Pour **FO** la fusion entre la carrière normale et la carrière exceptionnelle ne répond pas du tout à une véritable évolution de carrière, mais sur cet aspect la DG ne change pas sa position. Toutefois, un gain de 10 point d'indice n'est pas négligeable dans un premier temps.



La DG annonce également sur cette séance, avoir travaillé avec le Directeur Général sur une évolution du budget des PVI et propose :

- Agence hors QPV et structure : 1,15 fraction/agent actuellement à 1,5
- Agence QPV : 1,75 fraction/agent actuellement à 2

Cette décision étant à la main de la DG, elle envisage son application dès la fin 2024. **FO** souligne que cette prime liée à la manière de servir, doit être attribuée à tous les agents et demande à la DG de veiller à sa totale utilisation au sein des Directions Régionales, certaines osant encore aujourd'hui renvoyer une partie des enveloppes à la DG estimant que les agents ne sont pas méritants !

FO se bat pour **une augmentation générale des salaires et traitements** et condamne l'attribution de primes à la tête du client. Pour autant, un abondement du budget de la part de la Direction est une bonne nouvelle pour les collègues.

FO insiste pour que ces parts soient distribuées intégralement de façon égale à tous les agents publics, d'autant plus que des efforts sont demandés aux conseillers en ces temps de transformation de France travail.

FO est également revenue sur cette séance sur les quotas attribués chaque année à la carrière exceptionnelle. Le pourcentage d'agents pouvant bénéficier d'une carrière exceptionnelle devrait être de 15%, il n'est en réalité que de 9,6%.

FO a demandé l'attribution de la totalité des quotas disponibles ; la DG y travaille. **FO** vérifiera lors de la prochaine campagne d'opérations de carrière !



La délégation **FO** : Agnès AYMERIC, Isabelle HOARAU DE
BOISVILLIERS, Corinne MIESZCZAK

Rejoignez-nous !

Adhérez



<https://fofrancetravail.fr> Contact : syndicat.fo@francetravail.fr